

# Panorama du Daf Yomi



Traité de Beitzah. Daf 25

[dafyomifr@gmail.com](mailto:dafyomifr@gmail.com)

*Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription*

## RÉSUMÉ

1. Il est permis de fermer une petite zone d'un ruisseau avant Yom Tov et ensuite de prendre les poissons trouvés dans cette zone le jour de Yom Tov.
2. Il est interdit d'utiliser les oiseaux désignés qui sont dans les arbres à Yom Tov .
3. La Mishna explique ce qu'il faut faire si un animal peut mourir le jour de Yom Tov, mais que l'on n'a pas faim.
4. Une personne ne doit pas boire un verre un trait.
5. La Guemara répertorie les êtres les plus effrontés de chaque espèce.

## UN PEU PLUS

1. Cela est considéré comme si l'on a pré-désigné les poissons recueillis dans ce petit espace pour sa consommation à Yom Tov
2. C'est à cause de la crainte que l'on puisse casser des branches en essayant de prendre les oiseaux.
3. Il est permis d'abattre l'animal à Yom Tov tant que l'on a le temps de manger, même un k'Zayit de la viande ce Yom Tov .
4. Boire une tasse d'un trait donne l'apparence d'une personne qui boit beaucoup juste pour satisfaire ses désirs. Par conséquent, il convient de boire en deux gorgées.
5. Par exemple, les Juifs sont le peuple le plus effronté, les chiens chez les animaux et les poulets chez les oiseaux.. (Révach L'Daf)

### Accepter des rigueurs au-delà de ce que la halakha exige

בהמה מסוכנת לא ישחוט אלא אם כן יש שהות ביום לאכול ממנה כזית צלי

Un animal qui est dangereusement malade ne doit pas être abattu [ Yom Tov ] sauf s'il y a assez de temps pour rôti et en manger un k'zayit.

Le Shoulchan Arouch (Yoré Déa, 116 :7) écrit que même si un animal gravement malade a été correctement abattu, néanmoins, ceux qui sont pointilleux sont strictes et ne mangent pas de cette viande. Une des raisons à cette rigueur, écrit Rav Mordechai Yafa, le Levoush (ad loc. 7), est que les gens trouvent que de manger un animal dangereusement malade peut être repoussant et, en tant que tel, et manger ressemble à une violation de l'interdiction de *בל תשקצו* - se présenter ou se comporter d'une manière révoltante. D'autres (Tévouat Shor sur YD 7) écrit que la base de la rigueur est la crainte que peut-être l'abattage ne remplissait pas les conditions nécessaires pour permettre la consommation de l'animal dangereusement malade.

Rav Tsvi Hirsh Eisenstadt, le Pit'hei Teshouva (ad loc., 10, au nom du Issour Véhéter fin 56) cite des opinions qui, suivant la même ligne de pensée de l'adoption de conditions drastiques supplémentaires en ce qui concerne la nourriture, écrit que ce serait une mitsva pour ceux qui sont très rigoureux d'éviter de manger un aliment qui a une substance interdite mélangée en elle, même si la substance interdite a été annulée via un ratio de 60 pour 1. Le Pit'hei Teshouva (ibid. au nom du Soulam Lamni'ha 77:8) rapporte d'autres avis qui soutiennent que d'adopter des rigueurs au-delà de ce qui se trouve dans la Guemara est semblable à de l'hérésie et la perte créée par cette rigueur l'emporte sur l'avantage obtenu par l'adoption de cette rigueur.

Rav Tsvi Hirsh Shapira, le Darchei Teshouva (ad loc. 109), cite l'opinion de Rav Tsvi Élimélech de Dinov, le Bnei Yissaschar, sur cette question. Le Bnei Yissaschar critique ceux qui se parent de rigueurs en ce qui concerne les questions qui sont explicitement autorisées. Il écrit ensuite que non seulement cela est permis, mais en fait, que c'est aussi une mitsva de manger de la nourriture qu'Hachem a transformé de quelque chose d'interdit à quelque chose de permis. (Daf Digest)